

COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
De la commune de PANOSSAS
Séance du mercredi 4 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf à 19 h 07 le Conseil Municipal de la Commune de Panossas, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Panossas, sous la présidence du Maire, Gregory GIBBONS

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	28/11/2019
Présents :	11	Date d'affichage :	28/11/2019
Votants :	11	Date de publication	28/11/2019

PRESENTS : Gregory GIBBONS Annie DURANT- Christophe CANDY- Louis MICHUT - Stéphane ANTONIOTTI - Christophe GIRIN - -Thierry LAVERGNE — Anne-Marie PEREZ– Dorsafe CHERIF – Richard GAUTRUCHE – Virginie de OLIVEIRA

Absents / Excusés : – Pierre PERROT- Catherine PEZET- Monique CHIPON

Madame Dorsafe CHERIF a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h07.

Il rappelle avant la lecture de la première délibération qu'en cas de pouvoir, la personne doit préciser son vote et celui de la personne représentée.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2019

N°1	Délibération n° 2019-028	VERSEMENT DE SUBVENTION D'EXPLOITATION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT
------------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention d'exploitation de 28000 euros au compte 657364 du budget principal au 74 du budget annexe, assainissement. Ce versement a pour but d'équilibrer le budget assainissement avant le transfert de compétence à la Communauté de Commune le 31 /12/2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le transfert d'une subvention d'exploitation.

Par 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention

N° 2	Délibération n° 2019-029	CONVENTION CANTINE ENTRE LES COMMUNES DE PANOSSAS ET VEYSSILIEU
-------------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de la mise en place d'une convention cantine entre les communes de Panossas et Veyssilieu. La commune de Veyssilieu propose de participer aux frais de fonctionnement de la cantine pour un montant de 150 euros mensuel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cantine entre les communes de Panossas et Veyssilieu

par :11 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

LES TARIFS ASSAINISSEMENT :

Le 31 décembre 2019 la compétence eau et assainissement est transférée à la Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné.

Monsieur Rochas, désigné en tant que directeur des régies, informe le Conseil Municipal des nouveaux tarifs.

Pour l'eau : Part fixe de 40.00 HT/, Part Variable 1.01 HT

Pour l'assainissement part fixe 35.00 € TTC /Part Variable 1.45 € TTC

CHEMIN DE COUTIEU

À la suite à un problème de fragilité du mur, Monsieur le maire a demandé aux propriétaires concernés la permission d'intervenir sur leur propriété.

Les personnes concernées ont donné leur accord sauf une personne.

Une demande a été faite auprès de l'entreprise Gerboulet pour débayer la végétation du mur afin d'y avoir accès.

Monsieur le Maire a pris un arrêté de mise en place de circulation alternée afin de soulager cette partie du mur.

ECOLE

Monsieur le Maire signale aux conseillers qu'un visiophone à l'entrée de l'école entre les classes et la cantine a été mis en place par l'électricien Monsieur Drevon

Le conseil est informé du succès du portail parent pour la cantine.

Aurélié Vincent présidente du sou des écoles propose d'offrir un tableau interactif à l'école, la Mairie serait d'accord pour prendre en charge le support. si le montant de l'abonnement n'est pas trop élevé

APPARTEMENTS COMMUNAUX

Le conseil est informé du changement de radiateurs chez Madame Millon et Madame Barril, ainsi que la mise en place de détecteur de fumée

Le devis pour les travaux de rénovation de l'appartement au-dessus de la garderie est validé.

RELAMPING

Monsieur le Maire présente le projet de relamping du SEDI, avec un reste à charge d'environ 4000 euros. Une délibération sera prise prochainement à ce sujet.

COUPURE ELECTRIQUE

Suite aux chutes de neige du mois de novembre, la commune souhaite mettre en place une alternative aux problèmes électrique et au problème d'eau.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'achat d'un groupe électrogène, ainsi que de batteries externes pour recharger les téléphones.

Monsieur Drevon va être sollicité pour étudier le branchement du groupe électrogène. Dans la SAR

La séance est levée à 20h50

Le Maire
Gregory GIBBONS



